

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Marché de Travaux pour le désamiantage et la
démolition d'un bâtiment de bureaux et d'un local de
stockage**

**Adresses : 15/17 Sentier des Malicots - 94200 IVRY SUR SEINE
25 Sentier des Malicots - 94200 IVRY SUR SEINE**

Date et heure limites de réception des offres :

06/05/2024 à 12h00

COOPIMMO
59 avenue Carnot
94500 Champigny-sur-Marne

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes exigées	5
2.4 - Variantes libres.....	5
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Contrôle technique	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
3.4 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	6
3.5 - Ordonnancement, pilotage et coordination.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire	9
6.2 - Documents et informations relatifs aux sous-traitants.....	11
6.3 - Présentation des variantes	11
6.4 - Présentation des variantes exigées.....	12
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau.....	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
7.1 - Transmission électronique	12
7.2 - Transmission sous support papier.....	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Niveau minimum en matière de capacité financière	13
8.2 - Sélection des candidatures	13
8.3 - Attribution des marchés	13
8.4 - Suite à donner à la consultation	14
9 - Renseignements complémentaires	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	15
9.2 - Modifications ou compléments apportés par le maitre d'ouvrage.....	15
9.3 - Procédures de recours.....	16
10 - Respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE DESAMIANTAGE ET LA DEMOLITION D'UN BATIMENT DE BUREAUX ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE

Lieu(x) d'exécution :

15/17 Sentier des Malicots - IVRY SUR SEINE 94200

25 Sentier des Malicots - IVRY SUR SEINE 94200

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 1 lot :

Lot(s)	Désignation
01	DECONSTRUCTION, DESAMIANTAGE, DEPLOMBAGE

Ce lot fera l'objet d'un marché. Il intègre 2 Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) relatif à des évolutions de prestations en cours de chantier.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Objet principal	Libellé objet principal
01	451111100-9	Travaux de démolition
	45262660-5	Travaux de désamiantage

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Tout opérateur économique peut être soumissionnaire à plusieurs lots. Le nombre maximal de lots auxquels un soumissionnaire peut candidater n'est pas limité.

Le nombre de lots attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs

groupements. La méconnaissance de ces règles entrainera le rejet de la totalité des candidatures concernées par cette situation.

2.3 - Variantes libres

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Néanmoins, ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qu'ils estimeront opportunes tant sur le plan technique qu'économique et sans que cela ne remette en cause le permis de construire obtenu.

Les propositions de variante devront être suffisamment détaillées pour en permettre l'analyse.

Ces variantes seront impérativement proposées à part du bordereau, celui-ci étant néanmoins rempli dans l'offre de base.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

2.6 - Visite sur site obligatoire

La visite sur site est obligatoire avant remise d'une offre. Une attestation de visite sera à joindre impérativement à votre candidature. Un modèle d'attestation de visite est annexé au présent RC.

Deux créneaux sont pressentis pour la réalisation de la visite :

Lundi 08 avril 2024 à partir de 14h30 et Lundi 22 avril 2024 à partir de 14h30

La personne à contacter est la suivante :

Olivier NOTTE

INGE-D

06 20 40 35 33

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

INGE-D

Elle est représentée par : Olivier NOTTE

Mission complète au sens du code de la commande publique.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par :

G NERTECH

Elle est représentée par : Monsieur MONDIRI

Mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs en phase **conception et réalisation**

3.4 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

SO

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de désigner tout autre intervenant qu'il jugera utile à la bonne fin de l'opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'Acte d'Engagement et au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de soixante (60) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, précisément le 10 du mois suivant la date de réception de la facture, obligatoirement remise avant le 20 du mois précédent.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 0) Le règlement de consultation et son annexe
 - La liste des pièces d'une demande d'agrément de sous-traitance
- 1) L'acte d'engagement signé par l'entrepreneur et ses annexes ;
 - La liste des pièces d'une demande d'agrément de sous-traitance
 - Le modèle de Désignation des sous-traitants et cotraitants et répartition des prestations
 - L'Attestation d'acceptation des pièces de la Consultation
 - Le cadre de réponse du bordereau de décomposition du prix global forfaitaire
 - DPGF - Lot 01 DECONSTRUCTION, DESAMIANTAGE, DEPLOMBAGE
- 2) Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et ses annexes ;
 - Modèle d'attestation d'assurance
 - Déclaration relative à la lutte contre le travail illégal
 - Modèle de l'engagement de caution solidaire
- 3) Le dossier de permis construire (initial et modificatif);
- 4) Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) définissant les prestations particulières et complémentaires de chaque lot avec les annexes suivantes :
 - Planning prévisionnel
 - Plan d'Installation de Chantier (PIC)
 - Limites de prestations
 - Diagnostic amiante avant travaux
 - Diagnostic Plomb
 - Plans et photos des Existants
 - Le dossier concessionnaire
- 5) Les plans de géomètre suivants : Plan topographique

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement sur la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats devront déposer sur la plateforme de dématérialisation dédiée à l'opération leur réponse composée de deux fichiers : un fichier libellé « candidature » et un second fichier libellé « offre ».

Pour que l'offre soit analysée, le candidat doit soumettre une candidature présentant des garanties professionnelles, techniques et financière.

Le maître d'ouvrage se laisse la possibilité de ne pas analyser l'offre au motif que la candidature ne soit pas considérée comme étant recevable.

Pour ce faire, le candidat doit :

- Justifier qu'il n'entre pas dans le cadre de l'exclusion de la commande publique
- Présenter des moyens /compétences / qualifications en adéquation avec le projet
- Présenter un chiffre d'affaires annuel représentant au minimum 2 fois le montant du marché afin de prouver sa solidité économique et financière

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de la commande publique antérieur (article L. 2141-7 du code de la commande publique). Pour justifier de cette décision, il appartiendra au pouvoir adjudicateur de prouver que le candidat ne présente pas les garanties techniques et financières suffisantes pour exécuter le présent contrat.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (ou formulaire DC1 obtenu gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires), indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant la nature conjointe ou solidaire du groupement. En cas de groupement, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres	Oui
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Une déclaration indiquant que le candidat est en règle au regard de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail (s'il est concerné par ces dispositions)	Oui
Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation	Non
Si le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés à cet effet	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
---	-----

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Certificat QUALIBAT 1552 et 1112	

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le candidat est dispensé de fournir un ou plusieurs documents cités ci-dessus si ce(s) document(s) est (sont) accessible(s) gratuitement en ligne. Dans ce cas le dossier de la candidature doit présenter toutes les informations nécessaires à la consultation du ou des document(s) numérique(s).

Le DUME sera rédigé en français. En ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Pour les groupements, chaque membre du groupement devra remettre les documents précités, hormis pour la lettre de candidature (formulaire DC1) ou il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
L'attestation de visite du site avant remise d'une offre	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat notamment les réponses techniques apportées aux contraintes du chantier et notamment la méthodologie et l'installation, la méthodologie employée pour respecter le planning enveloppe, les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité de l'ouvrage, la gestion de levée des réserves et les garanties apportées pour un chantier propre notamment la préservation des environnant et la gestion des nuisances	Non
L'état des prix forfaitaires	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le calendrier prévisionnel	Oui
L'attestation d'acceptation des pièces de la Consultation	Oui
Les pièces commerciales du projet	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non

6.2 - Documents et informations relatifs aux sous-traitants

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Lorsque le soumissionnaire entend sous-traiter une partie des prestations objet du marché, il remet obligatoirement un dossier de présentation du(des) sous-traitant(s) selon les modalités définies au CCAP et à l'Acte d'Engagement. A défaut, sa candidature et/ou son offre sont susceptibles d'être déclarées irrégulières par le Pouvoir adjudicateur.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés par le pouvoir adjudicateur au présent règlement de la consultation.

Il est à noter que dans l'hypothèse où le sous-traitant présenté soit frappé d'une interdiction de soumissionner à un marché, le soumissionnaire est tenu de présenter un remplaçant dans le délai de dix (10) jours suivant la réception d'une demande de remplaçant envoyée par le Pouvoir adjudicateur. A défaut de remplaçant, le soumissionnaire est exclu de la procédure.

Lorsque le montant des prestations sous-traitées semble anormalement bas, l'acheteur demandera au candidat de fournir des précisions et justifications sur le montant de ces prestations. Si, après vérification des justifications fournies par l'opérateur économique, l'acheteur établit que le montant des prestations sous-traitées est anormalement bas, il rejette l'offre lorsque la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou n'accepte pas le sous-traitant proposé, lorsque la demande de sous-traitance est présentée après le dépôt de l'offre.

6.3 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.4 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le CCAP, la clause suivante :

*" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
.....
pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants.
Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
..... "*

Le cas échéant, le CCAP sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Toutefois, le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli remis par voie électronique
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COOPIMMO
59 avenue Carnot
94500 Champigny-sur-Marne

Hormis les BPU (Bordereau des prix unitaires) et DPGF (Décomposition du prix global forfaitaire) qui devront obligatoirement être transmis au format Excel (.xls), aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des autres documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents est autorisée.

Toutefois, après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier à remettre par le candidat, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://agysoft.marches-publics.info/>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Niveau minimum en matière de capacité financière

Le candidat doit présenter un chiffre d'affaire représentant deux (2) fois le montant du lot afin de prouver sa solidité économique et financière

8.2 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces à remettre dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés. Il est demandé par l'entreprise ou le cotraitant/sous-traitant en charge du désamiantage la production d'une qualification QUALIBAT 1552/AFAQ AFNOR/GLOBAL SERVICE en cours de validité, et 1112 Qualibat ou équivalent.

A défaut de produire les éléments de candidature demandés dans le délai imparti, la candidature sera rejetée comme étant irrégulière et l'offre ne sera pas analysée.

Les candidatures conformes et recevables seront ensuite examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidats dont l'expérience et les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaîtraient insuffisantes ou sans rapport avec le besoin exprimé, verront leur candidature éliminée.

8.3 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique : 1.1- Réponses techniques apportées aux contraintes du chantier et notamment l'installation, la méthodologie et processus de désamiantage dont : 60 points - installation de chantier (prise en compte des contraintes, continuité d'usage des immeubles environnants, sécurité, matériel utilisé...) - moyens humains dédiés et organisation (encadrement, synthèse technique, s-traitants pressentis, gestion voirie et concessionnaires, levées des réserves, gestion SAV,.) 1.2- La méthodologie employée pour respecter le planning enveloppe 20 points 1.3-Les garanties apportées pour un chantier propre notamment la préservation des environnants et la gestion des nuisances 20 points	40 %
2-Prix des prestations :	60.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. Les critères sont notés sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat. La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le critère valeur technique sera noté en fonction des éléments demandés dans le mémoire technique.

Au terme de ce classement, seuls les candidats ayant présentés les offres classées aux 3 premières places sont invitées à négocier. Les candidats dont l'offre s'est classée aux places suivantes sont éliminés et en seront tenus informés dans les meilleurs délais.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.4 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 offres les mieux classées. Dans un tel cas, les négociations pourront être menées soit par mail soit par auditions.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attribution du marché sera faite à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères de jugement posés au présent règlement de consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner conformément aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique en produisant :

- Les attestations fiscale et sociale délivrées par les administrations et organismes compétents visées par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique figurant en annexe 4 du Code de la commande publique ;
Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- Un extrait K, K bis, D1 ou un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion ;
- Un certificat attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ;
- Attestations d'assurance de RC professionnelle et décennale avec mention de l'activité assurée, de la durée de validité et du montant de garantie accordée, en cours de validité ;
- Si le candidat retenu est un groupement d'opérateurs économiques, l'habilitation donnée au mandataire pour représenter les autres membres du groupement ;

Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire.

Si le candidat est un groupement, la demande sera adressée au mandataire du groupement qui devra présenter dans le délai indiqué ci-dessus les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement. Si le candidat a déclaré un ou plusieurs sous-traitants, il devra également joindre à ses propres certificats et attestations, les certificats et attestations de son ou ses sous-traitants.

Le candidat retenu devra produire ces documents dans un délai qui ne pourra être supérieur à dix (10) jours ouvrés. A défaut, la candidature est rejetée et la même demande est présentée au candidat suivant dans le classement des offres.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, six (6) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Modifications ou compléments apportés par le maître d'ouvrage

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres.

Ces modifications seront portées à la connaissance des candidats par l'acheteur sur son profil d'acheteur au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9.3 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal judiciaire de Créteil
rue Pasteur Vallery Radot
94011 CRETEIL CEDEX
Tél : 01 49 81 16 00
Télécopie : 01 49 81 19 03
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

10 - Respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Informations recueillies dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la passation, l'exécution et la gestion financière des marchés publics de l'acheteur. Leur durée de conservation, liée à la procédure de consultation, est soumise aux règles d'archivage des dossiers des marchés publics.

Les destinataires des données sont les services chargés de la passation, de l'exécution et de la gestion financière des marchés publics.

Conformément au Règlement général sur la protection des données à caractère personnel en vigueur, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser à contact@coopimmo.fr